



Cartes de séjour et expulsion pour mariage blanc

Par **boulle**, le **03/04/2013** à **21:33**

Bonjour,

voilà je Me suis marié il y a deux ans en Algérie , ma femme est arrivée l' année dernière en France . Depuis elle a multiplié les abandons de domicile conjugale et j ai déposé des mains courantes . Elle est rentrée et a attendu quelques mois pour déposer plainte contre moi pour violence conjugale aggravée . Plainte dont elle a été déboutée . Le brigadier chef après enquêtes a compris et conclu que ma femme avait menti et avait fait tous cela pour avoir des papiers en se séparant de moi . Donc un mariage blanc ce qui a été transmis au procureur . Pourra t elle avoir des papiers même si la police a bloqué sa demande de papier avec le procureur . Comment faire pour la faire expulser même si elle trouve un CDI , la préfecture me demande le classement sans suite de sa plainte afin de constituer un dossier . Pourrais je après avoir divorcé contracter un nouveau mariage a l étranger .

Merci de vos réponses

Par **boulle**, le **17/04/2013** à **08:17**

Bonjour ,

Sourem

pour ma part c'était vraiment un mariage sentimentale , mais ma femme avait d'autre visée . Je sais que le brigadier chef en charge de l'enquête et après la demande du préfet a remis un rapport au préfet ou il était marqué que ma femme avai fait de fausse déclaration afin de

bénéficiaire de l'aide des services sociaux . Et a aussi dit que ma femme avait quitté le domicile conjugal et que la préfecture avait bloqué sa demande de papier et je sais que la PAF une notification d'expulsion va lui être remise. Au cas où elle trouve un CDI pourrait-elle comme même se faire régulariser .

Merci

Par **citoyenalpha**, le **18/04/2013** à **09:36**

Bonjour

vous adressez une demande au procureur. Il vous informera du classement sans suite de la plainte.

vous pouvez aussi déposer plainte pour dénonciation calomnieuse.

La préfecture une fois informée du classement sans suite procédera au retrait du titre de séjour avec émission d'une OQTF.

Il appartiendra alors à votre futur ex femme d'obtenir de cette même préfecture un titre de séjour sous un autre fondement. Extrêmement difficile lorsqu'une OQTF pèse sur la personne (un CDI ne suffira pas.)

Restant à votre disposition

Par **boulle**, le **20/04/2013** à **15:47**

Bonjour,

J ai contacté la PAF qui a contacté le préfets . D après la PAF la préfecture refuse d ores et déjà de lui délivrer le moindre document mais par éthique et pour avoir des pièces entre leurs mains . La paf ma dit d envoyer le classement sans suite et que dès que son titre arrive a expiration. Il faut que j avertisse la paf afin qu il lui notifie une mesure d expulsion . Aura t elle des recours pour éviter l expulsion .poursuoi ne peuvent il pas l expulser des suite vu qu elle a déclaré être venu que pour les papiers au procureur qui a transmis au préfet.

merci

Par **boulle**, le **25/04/2013** à **12:33**

Bonjour

un OQTF a été délivré à ma femme mais la préfecture m a averti que ma pourrai alerter les tribunaux pour casser la décision du préfets. A t elle une chance d avoir gain de cause? Puis

je participer au tribunal pour plaider ma cause ? D après la préfecture il y a de bonne chance qu'elle obtienne malgré tout ses papiers

Par **citoyenalpha**, le **29/04/2013** à **15:03**

Bonjour

Vous ne pouvez comparaître au tribunal puisque la demande de titre de séjour ne vous concerne plus. Il appartient à votre futur ex conjointe de justifier sa demande de titre de séjour.

Par **Bechir75**, le **03/08/2014** à **17:12**

Bonjour boulle

Avez vous des nouvelles du sort de votre ex épouse ? A t elle obtenu gain de cause au TA ? A t elle eu un titre de séjour ?

Par **Bechir75**, le **03/08/2014** à **17:13**

Bonjour boulle

Avez vous des nouvelles du sort de votre ex épouse ? A t elle obtenu gain de cause au TA ? A t elle eu un titre de séjour ?